

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

DELIBERATION N°CP2023- 04/9/37 DOSSIER N°5706	AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU DISPOSITIF DU PLAN SANTÉ "DITES 23... !"
--	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : Aides individuelles relatives au dispositif du Plan Santé "Dites 23... !"



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à*

*l'exercice de professionnels de santé,
 VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 17/12/2021 et CD 12/3/25 du
 16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! »,
 VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-04/9/37 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder l'aide liée au stage à la bénéficiaire citée ci-dessous, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » :

BÉNÉFICIAIRE	TYPE D'AIDE ACCORDÉE bourse départementale / aide aux frais de stages	AIDE ACCORDÉE
F. M.	ÉTUDES DE MÉDECINE GÉNÉRALE Aides aux stages (déplacements/hébergement) (du 06/02 au 17/03/2023)	750 € (450 € + 300 €) pour 1 mois et demi de stage

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention relative liée aux frais de stages, dans le cadre du Plan Santé « Dites.. 23 ! » ;

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65131, Fonction 418 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET